

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 janvier 2017

SÉCURITÉ PUBLIQUE - (N° 4420)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL87

présenté par
M. Goasdoué, rapporteur

ARTICLE 6 BIS

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« la procédure »,

les mots :

« ces procédures ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.